





Atelier régional sur les enjeux et défis de la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal

LGAF Pastoralisme, Mauritanie

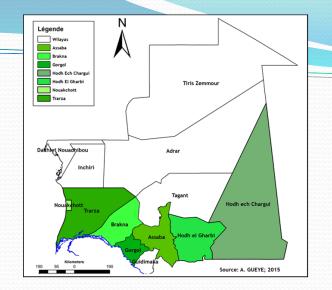




Siege de L'OMVS, Sénégal les 17 et 19 Juillet 2018

PLAN DE PRESENTATION LGAF Pastoralisme, Mauritanie

- 1. INTRODUCTION
- 2. EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME DANS LE PAYS
- 3. ETAT DES LIEUX DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME
- 4. TENDANCES ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES SYSTEMES D'ELEVAGE
- 5. DISPOSITIFS JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL CONSACRES A L'ELEVAGE ET AU PASTORALISME
- 6. PERTINENCE DES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME ADOPTEES PAR LE PAYS
- 7. ANALYSE DES INDICATEURS LIES AU PASTORALISME ET DE LEUR DIMENSION
- 8. ACTIONS À ENTREPRENDRE





Introduction

- * En Mauritanie, l'élevage joue un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté. Il constitue une source première de revenus pour 60 à 70 % de la population, un mode de capitalisation et permet la valorisation des ressources naturelles.
- La stratégie nationale du développement du secteur rural (SDSR, horizon 2025), élaboré en 2013, visait l'élevage comme un levier important de l'économie nationale en termes de création de valeur ajoutée, de redistribution des richesses et de consolidation de la cohésion sociale
- La SDSR définit deux objectifs stratégiques pour le développement du secteur de l'élevage: (i) la valorisation du mode d'élevage extensif basé sur la gestion durable des ressources naturelles et (ii) le développement d'un mode de production intensif et compétitif des filières
- Depuis 2014, l'élevage dispose d'un Ministère autonome et d'une Direction du Développement des Filières Animales qui démontre une volonté claire de visibilité au niveau des filières animales et une prise de conscience de leur poids économique et social.



- L'objectif général vise une augmentation durable des productions animales qui devra contribuer notamment à améliorer et accroître la contribution du secteur de l'élevage à la réduction de l'insécurité alimentaire et à une croissance accélérée et une prospérité partagée.
- **Objectif de l'étude:** réalisation d'une note conceptuelle sur le pastoralisme et la notation de grille sur le pastoralisme dans le cadre de l'étude complémentaire du LGAF Mauritanie. Elle doit être validée par un panel d'experts.

Démarche méthodologique

- i) la consultation de rapports existants
- ii) l'analyse de la documentation disponible ;
- (iii) des entretien et discussions avec des personnes ressources

EVOLUTION DE LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME DANS LE PAYS

• Le secteur de l'élevage est au cœur de l'économie de subsistance même si le mode de vie nomade régresse (5% aujourd'hui contre 60% dans les années 60). L'élevage mauritanien reste pour l'essentiel de type extensif.

• Au cours des 3 dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes liées principalement aux sécheresses, aux mouvements de populations et à l'évolution des consommations.

• Le retour des bonnes pluviométries de ces dernières années semble avoir permis une reconstitution globale du cheptel et une stabilité relative des petits exploitants.

- Les aménagements agricoles des zones traditionnellement réservées à l'élevage, ont amenuisé les espaces pastoraux et entraîné la disparition de couloirs de transhumance. La mobilité condition sine qua non de l'existence des pasteurs est entravée.
- ❖ Volonté forte du Gouvernement de booster les filières animales, à travers la création d'un Ministère de l'Elevage en 2014 et la restructuration récente (2017) de ce département.

ETAT DES LIEUX DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISM



- L'élevage constitue la principale activité du secteur rural en Mauritanie. Il est dans la majorité des cas de type extensif, mais on assiste depuis quelques années à une évolution vers d'autres formes. Il est pratiqué essentiellement dans une zone à climat sahélien qui couvre tout le sud du pays entre le 15^{ème} et le 18^{ème} parallèle nord. La répartition du cheptel est fonction des espèces.
- La Mauritanie est actuellement caractérisée par les systèmes pastoraux suivants :
 - Les systèmes pastoraux nomades
 - Les systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants
 - Les systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture
 - Les systèmes extensifs urbains
 - Les systèmes semi-intensifs.



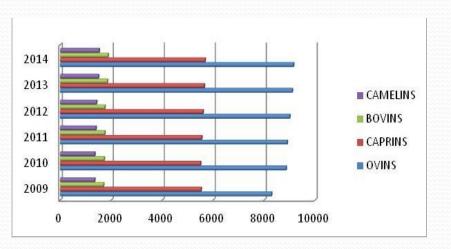
La typologie des éleveurs fait ressortir trois grands groupes:

- Les petits éleveurs, qui possèdent une dizaine d'animaux constitués essentiellement de petits ruminants. Ils sont souvent employés comme bergers par les grands propriétaires;
- les éleveurs de taille moyenne, qui disposent d'une centaine de têtes mixtes (petits ruminants et bovins) ;
- les grands éleveurs dont la plupart sont nouveaux dans le métier mais qui disposent de ressources leur permettant d'acquérir de grands troupeaux dominés par les bovins et camelins. Ils sont plus enclins aux innovations.

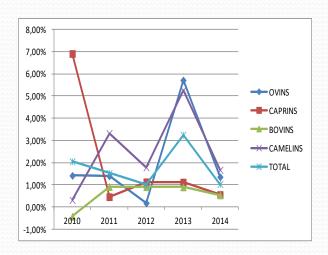


Des filières porteuses

- La Mauritanie offre d'importantes opportunités pour le développement de ses filières animales. En effet, elle dispose : (i) d'un cheptel important (1,7 million de bovins, 1,4 million de camelins, 16,7 millions d'ovins-caprins) (source : Direction Elevage, 2011); ii) de races animales ayant de bonnes aptitudes de production et bien adaptées aux conditions climatiques ; iii) de pâturages naturels sur de vastes superficies ; (iv) de surfaces favorables au développement des cultures fourragères (vallée du fleuve Sénégal et oasis) ; v) d'acteurs rompus aux métiers de l'élevage ; vi) de promoteurs privés prêts à investir dans le sous-secteur, vii) de faibles coûts de production de l'élevage traditionnel et viii) d'opportunités d'exportation de produits animaux.
- Les principales filières porteuses sont : le bétail sur pied et les viandes rouges, l'aviculture, le lait et les peaux et cuirs dont la croissance moyenne annuelle a été estimée à 2,1% pour la viande rouge, 2% pour la viande blanche, 1,4% pour le lait et 3,9 % pour les peaux et cuirs (IEPC, Banque mondiale FAO, 2002).



Evolution du cheptel de 2009 à 2014 (Source : FAOSTAT, 2013)



Croissance du cheptel 2010-2014 (Source : FAOSTAT, 2013)

Des investissements insuffisants au regard de l'importance du secteur

- L'importance de l'élevage dans une stratégie de lutte contre la pauvreté est à présent clairement partagée en raison: i) de son poids dans la valeur ajoutée rurale ; ii) du caractère fortement redistributeur de cette valeur ajoutée (les salaires des bergers, puiseurs d'eau, artisans du cuir,...représentant 20% de la valeur ajoutée) ; iii) des mécanismes traditionnels de solidarité sociale qui lui sont attachés (Zakatt, Mniha, dons de viande ou de lait,...) et enfin iv) du rôle majeur joué par l'élevage dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux, en particulier à travers l'autoconsommation du lait.
- ❖ Malgré ce constat, les investissements publics affectés au secteur de l'élevage sont largement inférieurs à ceux accordés au secteur agricole.

TENDANCES ET PERSPECTIVES DES SYSTEMES D'ELEVAGE

- Au cours des deux dernières décennies, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes liées aux tendances pluviométriques, aux mouvements de populations, et à l'évolution des consommations.
- Les sécheresses des années 70 et 80 ont induit un fort exode rural des éleveurs ayant engendré la création de groupes socio-économiques vulnérables et la concentration des animaux aux mains de grands propriétaires urbains disposant de capacités d'investissement ainsi que d'un accès privilégié aux connaissances et aux informations (notamment en terme de localisation des ressources pastorales et en eau).
- Outre l'exode rural, les dernières décennies ont été marquées par un fort mouvement de sédentarisation des éleveurs, notamment autour de barrages aménagés, à proximité des terres de parcours et sur la route de l'espoir (axe bitumée Nouakchott-Néma).

La tendance à la sédentarisation s'est traduite par de profondes modifications des systèmes de production:

- (i) régression des systèmes nomades et transition vers des systèmes transhumants; les éleveurs nomades qui constituaient les 2/3 de la population en 1965, ne représentent aujourd'hui qu'environ 10 %;
- (i) réduction spatiale et temporelle de la transhumance des troupeaux bovins;
- (i) fixation des animaux autour des agglomérations; (vi) accroissement des besoins monétaires des éleveurs qui, de ce fait, tendent à vendre plus tôt leurs animaux.

(vii) Les aménagements agricoles des zones traditionnellement réservées à l'élevage, ont amenuisé les espaces pastoraux et entraîné la disparition de couloirs de transhumance. La mobilité condition sine qua non de l'existence des pasteurs est entravée;

(viii) L'aridité, la disparition d'espèces végétales ayant un intérêt pastoral, certains comportements humains (attitude des charbonniers) et la sédentarisation de certains éleveurs dans les milieux humides (bordures lacs et mares) sont autant de menaces sur le développement du pastoralisme.

(ix) L'exode rural et la sédentarisation des éleveurs ont été accompagnés par une forte croissance urbaine qui a entraîné un accroissement de la demande en produits d'élevage et l'apparition, à côté des débouchés traditionnels, de nouveaux marchés, en particulier la constitution d'une filière laitière autour des grands centres urbains.

DISPOSITIFS JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL CONSACRES A L'ELEVAGE ET AU PASTORALISME

- Création d'organismes interprofessionnels sous l'impulsion des projets, des industries ou de lobby de commerçants
- ✓ Disponibilité d'un arsenal de textes législatif et réglementaire comprenant :
 - la loi n° 2010-003 du 14 janvier 2010 relatif à la normalisation et la promotion de la qualité ;
 - la loi n° 2010-042 du 21 juillet 2010 relatif au code d'hygiène,
 - le décret n° 65.087, du 19 mai 1965 portant règlement à l'importation et l'exportation des animaux et produits animaux ;
 - le décret n°65.153, du 19 octobre 1965 portant règlement de l'inspection sanitaire et de salubrité des produits alimentaires d'origine animale destinés à l'alimentation humaine ;
 - le décret n°69-132/PR/MP/DR/EL, portant règlement de la police sanitaire des animaux ;
 - le décret n°72-122/PR/MDR, du 21 juin 1972 fixant les conditions d'attribution de la carte professionnelle de boucher ;
 - le décret n° 2007-064, du 13 mars 2007 fixant les conditions de contrôle de la qualité et de respect des normes des produits destinés à la consommation humaine et animale ;
 - le décret 75-111, portant réglementation de la transhumance et de l'exportation des animaux et produits animaux ;
 - la loi n° 2004-024 du 13 juillet 2004, portant code de l'élevage ;
 - la loi d'Orientation Agropastorale n° 2013-024.

- ✓ Les textes législatifs et règlementaires en cours visent soit la création de nouveaux textes soit la révision et l'actualisation de textes anciens. Il s'agit de :
 - l'élaboration du projet de décret relatif au transport des viandes rouges, conjointement avec le Ministère de l'Equipement et des Transports ;
 - le projet de révision du décret relatif à la police sanitaire ;
 - le projet de révision du décret relatif à l'inspection sanitaire et à la salubrité des produits alimentaires d'origine animale destinés à l'alimentation humaine.
- ✓ Sur le plan juridique, le secteur de l'élevage est régi également par : (i) la loi 2000/044 du Code pastoral et son décret d'application promulgué en 2004; (ii) la loi n° 97007 du 20 janvier 1997 portant code forestier ; (iii) l'Ordonnance 85.144 et la circulaire n° 90 31/MINT/MHE relatives au Code de l'eau et (iv) la loi 83.127 sur la réorganisation foncière et domaniale et son décret d'application promulgué en 2000.

PERTINENCE DES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'ELEVAGE ET DU PASTORALISME ADOPTEES PAR LA MAURITANIE

- La Mauritanie dispose de différents documents de politique et de stratégie tels que la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR, horizon 2025), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA, horizon 2015 et vision 2030), la Lettre de politique de l'élevage et le code pastoral. Ainsi, en 2012, le Ministère du Développement Rural (MDR) a élaboré des plans d'actions pour le développement des filières (lait, viande, cuirs et peaux et aviculture).
- les actions prévues dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale de Croissance La loi d'orientation agropastorale n°2013-024, détermine les orientations politiques constituant le cadre de référence en matière de développement des productions végétales et animales.
- La loi d'orientation agropastorale n°2013-024, détermine les orientations politiques constituant le cadre de référence en matière de développement des productions végétales et animales.

ANALYSE DES INDICATEURS LIES AU PASTORALISME ET DE LEUR DIMENSION

- Le cadre d'analyse porte sur 5 indicateurs de gouvernance foncière pastorale et 13 dimensions auxquelles sont affectées des notations (sur une échelle de A à D).
- Les thèmes (tableaux 1 à 3, ci-dessous) sont relatifs au cadre juridique et institutionnel (tableau 1 ; 6 dimensions), à la résolution et à la gestion des conflits (tableau 2 ; 3 dimensions) et aux mesures de sauvegarde environnementales et sociales (tableau 3 ; 2 dimensions).

	eau 1 : Cadre juridique et institutionnel Reconnaissance du continuum des droits fonciers	Score proposé par le panel technique	Score validé par les acteurs politiques
			6
1 i	La plupart des terrains de parcours (pâturages herbacés et ligneux) est cartographié et les droits enregistrés	D	D
1 ii	L'acquisition des terres pastorales génère peu de conflits et ces questions sont traitées rapidement et de manière transparente	С	C
1 iii	Le droit de propriété individuelle est reconnu	Α	Α
IGF2 Respect des droits fonciers pastoraux			
2 i	Les restrictions sur les terres de parcours peuvent généralement être identifiées	С	С
2 ii	Les droits communautaires d'exploitation et de gestion des parcours sont reconnus	A	A
2 iii	Le libre accès des pasteurs aux ressources pastorales est de droit	A	A

Tableau 2 : Résolution et gestion des conflits IGF 3 Les usages des terres et leur planification		Score proposé par le panel technique	Score validé par les acteurs politiques
3 i	L'acquisition des terres pastorales génère peu de conflits et ces questions sont traitées rapidement et de manière transparente	D	D
3 ii	Les restrictions sur les terres de parcours peuvent généralement être identifiées	В	В
IGF4	Attribution des responsabilités		
4 i	Accessibilité aux mécanismes de résolution de conflit	D	D
4 ii	Résolution informelle ou à l'amiable des conflits	A	A
4 iii	Possibilité d'appels	В	С

soci	Tableau 3 : Mesures de sauvegarde environnementales et sociales IGF 5 Impacts environnementaux et sociaux		Score validé par les acteurs politiques
5 i	Les exigences en matière sociale pour les investissements agricoles à grande échelle sont clairement définies et mises en œuvre	В	С
5 ii	Les mesures de protection / sauvegarde en matière environnementale pour les investissements agricoles à grande échelle sont clairement définies et mises en œuvre	В	В

Actions à entreprendre

A l'issue des travaux, le groupe « Pastoralisme » a proposé que les actions suivantes soient initiées pour améliorer la gouvernance foncière dans ce domaine :

- Cartographier et délimiter les terrains de parcours aux niveaux communal et intercommunal (Ministères : MIDEC, Equipement, Elevage, MEDD, MA, MHA)
- Sensibiliser et former tous les acteurs (administrateurs, agriculteurs, forestiers, pasteurs et Société civile) sur les restrictions des terres de parcours (MIDEC, Elevage, MEDD, MHA, MA, Société Civile)
- Sensibiliser et former tous les acteurs (administrateurs, agriculteurs, forestiers, pasteurs et Société civile) sur les mécanismes étatiques de résolution des conflits (MIDEC, Elevage, MEDD, MHA, MA, Société Civile)

Actions à entreprendre (suite et fin)

- Impliquer les communautés concernées, la Société civile, les Organisations Socio-professionnelles dans la formulation et la mise en œuvre de tous les projets de grande envergure (MIDEC, MEF, Elevage, MEDD, MHA, MA, Société Civile)
- Informer et former les acteurs (administrateurs, agriculteurs, forestiers, pasteurs et Société civile) sur les mesures de sauvegarde environnementales (MIDEC, MEF, Elevage, MEDD, MHA, MA, Société Civile)
- Vulgariser les textes juridiques (code pastoral, code forestier, code de l'environnement, code de l'eau, loi foncière, loi d'orientation agropastorale, code minier) auprès des acteurs ((administrateurs, agriculteurs, forestiers, pasteurs et Société civile) : MIDEC, MEF, Elevage, MEDD, MHA, MA, Société Civile.
- NB : en vert, le Ministère coordonnateur de l'action ciblée.

